



Par SDE

Le 6 juin 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions de l'appel d'offres pour un bloc de 300 MW d'approvisionnements en énergie solaire photovoltaïque (A/O 2025-01)
Votre dossier : R-4298-2025
Notre dossier : LTG08074 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), fait suite à la réception de la demande d'intervention tardive déposée par le RTIEÉ le 6 juin 2025 dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Pour les raisons qui suivent, le Distributeur soutient que cette demande d'intervention n'est pas recevable et devrait être rejetée.

L'intéressé allègue qu'une combinaison de facteurs ont amené celui-ci à ne pas vérifier sur la page du dossier si un avis procédural avait été émis. Bien que l'avis ait été émis le 22 mai 2025, le Distributeur souligne que la présente demande apparaît sur le site de la Régie depuis le 14 mai 2025. Il appartenait dès lors au RTIEÉ, au demeurant un intéressé d'expérience, de prendre les mesures nécessaires pour déposer sa demande d'intervention en temps opportun, d'autant plus que celui-ci fait état que ce dossier se situe au cœur de ses préoccupations.

De façon subsidiaire, le Distributeur constate que le budget d'intervention présenté par l'intéressé est sans commune mesure avec les budgets présentés par les autres intéressés. Dans la mesure où la Régie devait accueillir la demande d'intervention, il est respectueusement soumis que ce budget doit être revu à la baisse de façon substantielle.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/gm